

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

**Présents** : Mmes et Mrs BERNARDO Carine, BON Helen, LACOMBE Myriam, CHOULOT Alain, MICHELET Dominique et VINCENT Jérôme.

**Excusés** : André PACCARD (procuration à Dominique MICHELET)  
Yvan LHAUCINE (procuration à Carine BERNARDO)

**Secrétaire de séance** : Mme BON Helen

Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

### **Convention de vente groupée ONF**

Dans le cadre de la vente (bord de route) d'environ 529 m<sup>3</sup> de bois énergie provenant des parcelles 20r, 42ec et 42p le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la convention avec l'ONF. Ceci suivant les tarifs indiqués sur la convention à savoir :

Billons de feuillus durs : 16.66 € ht/m<sup>3</sup>

Bois énergie feuillus durs : 12 €/tonne

Bois énergie feuillus tendres : 9 €/tonne

### **Devis chaudière mairie/agence postale**

La chaudière gaz de la mairie/agence postale est hors service et doit être remplacée. Trois devis ont été demandés auprès des sociétés PROST Rémy, SALIN SARL et REGARD Olivier.

Le conseil municipal valide le devis de REGARD Olivier pour un montant de 3 368€ HT (4 041.60€ TTC) par 7 voix pour et 1 abstention.

### **Eclairage public Rue de la Gissière**

Deuxième tranche : le conseil municipal approuve le programme d'éclairage public et son montant de 11 807.51 € TTC. Il sollicite l'obtention de la participation du SIDEC de 25 % plafonné à 10 000 € soit un montant de 2 500 €.

Le conseil municipal :

- prend acte que la part de la collectivité de 9 307.51 € sera versée au SIDEC,
- autorise le SIDEC à effectuer les travaux supplémentaires nécessaires dans la limite de 10 % maximum.
- valide le financement d'éventuels travaux supplémentaires,
- autorise le Maire à demander au SIDEC la réalisation de cette opération et à signer tout document lié à ce dossier.

### **Convention R.P.I Saint-Lothain/Passenans**

Une convention a été rédigée entre les 5 communes du RPI Saint-Lothain/Passenans afin de déterminer les modes de gestion du RPI. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Après lecture de la convention, le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

## Employées communales : contrats de travail

### **Contrat de Mme Aline VARESCON**

Le conseil municipal valide le contrat de Mme VARESCON Aline (accompagnatrice dans le bus, Passenans-Saint-Lothain) pour la période scolaire 2019-2020 du 2 Septembre 2019 au 3 Juillet 2020. Ceci pour une durée de 15h20 par semaine soit 11.58 annualisées.

### **Contrat de Mme Jocelyne PIANET**

Le conseil municipal valide le contrat de Mme PIANET Jocelyne (accompagnatrice dans le bus, Miéry-St-Lothain/Passenans) pour la période scolaire 2019/2020 du 2 Septembre 2019 au 3 Juillet 2020. Ceci pour une durée de 12 h 30 par semaine soit 9.44 annualisées.

### **Contrat de Mme Corinne ECOIFFIER**

Le conseil municipal valide le contrat de Mme Corinne ECOIFFIER pour le poste d'adjoint technique (entretien des locaux) pour la période scolaire 2019/2020. Ceci du 3 Septembre 2019 au 3 Juillet 2020 pour une durée de 10h00 par semaine soit 8.06 h annualisées.

## Informations et questions diverses

### **Aire de jeux**

Le conseil municipal valide l'achat et la pose d'un jeu « parcours aventure astérix ». Ceci pour un montant de 604.19 € ht.

### **Rezo'pouce**

Dans le cadre du plan de déplacement via le co-voiturage, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salin Cœur du Jura installera un panneau indiquant le point de rendez-vous « rézo pouce » devant l'Agence Postale, Route du Revermont.

Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres de la commune lorsque l'ensemble des panneaux seront installés, ceci de manière à expliquer les modalités de fonctionnement.

### **Entretien des espaces privés**

Nous constatons qu'en de nombreux endroits la végétation gagne sur le domaine public (voirie et autres). Dans un souci de sécurité et/ou d'esthétique, un courrier sera donc adressé aux propriétaires concernés afin de remédier à cette situation. Dans tous les cas, il est souhaitable que l'ensemble des habitants entretiennent les abords de leur propriété.

